

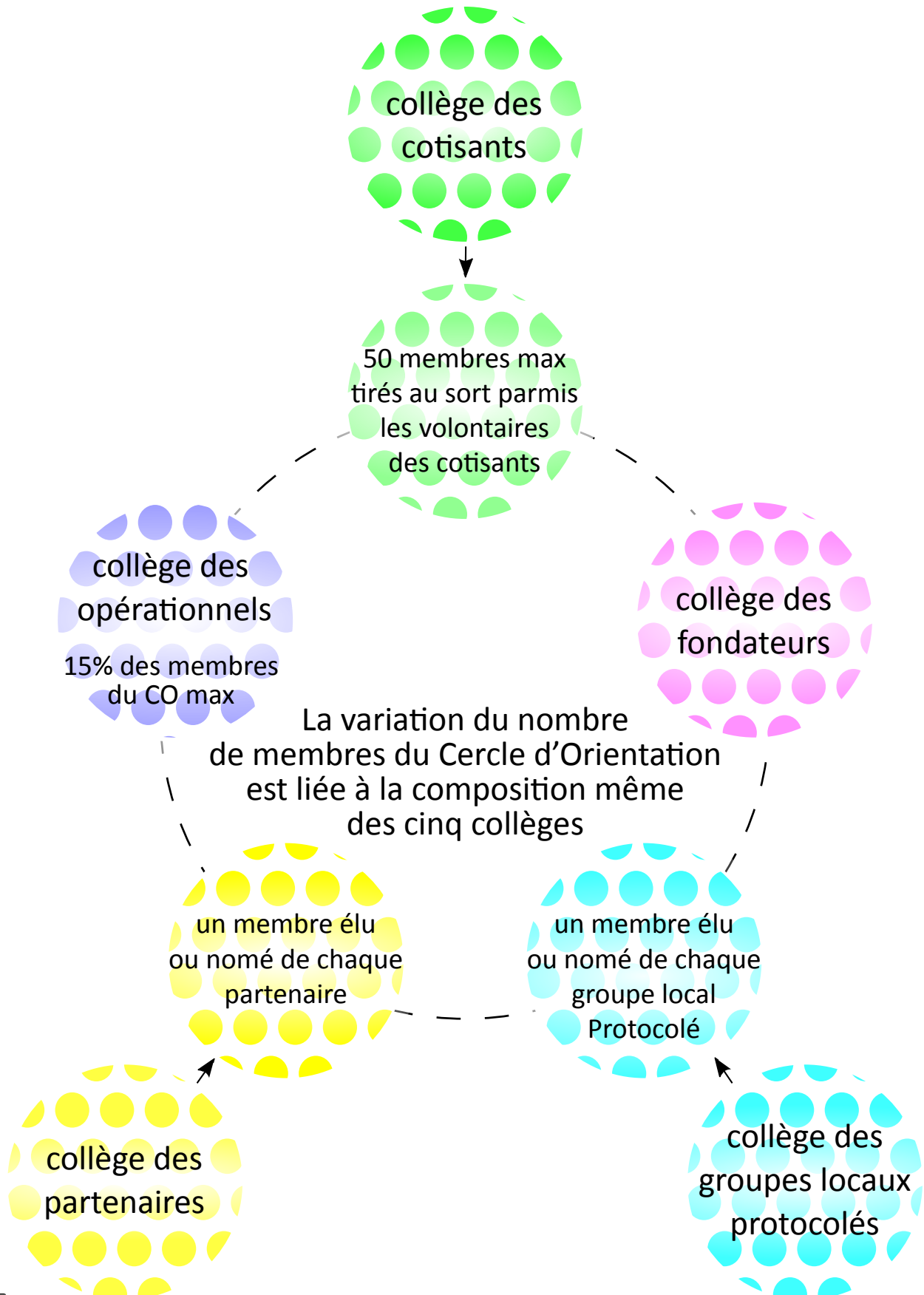
# L'association distingue 5 catégories de membres, répartis au sein de 5 collèges

Si une personne remplit les conditions pour être membre dans plusieurs collèges, elle choisit alors l'unique collège dont elle souhaite être membre.



Le Cercle d'Orientation comporte un nombre variable de membres élus tous les quatre ans parmi les membres de chaque collège.

Chacun des membres du Cercle d'Orientation dispose d'un droit de vote lors de la (ou des)réunion(s) annuelle(s) du Cercle d'Orientation.

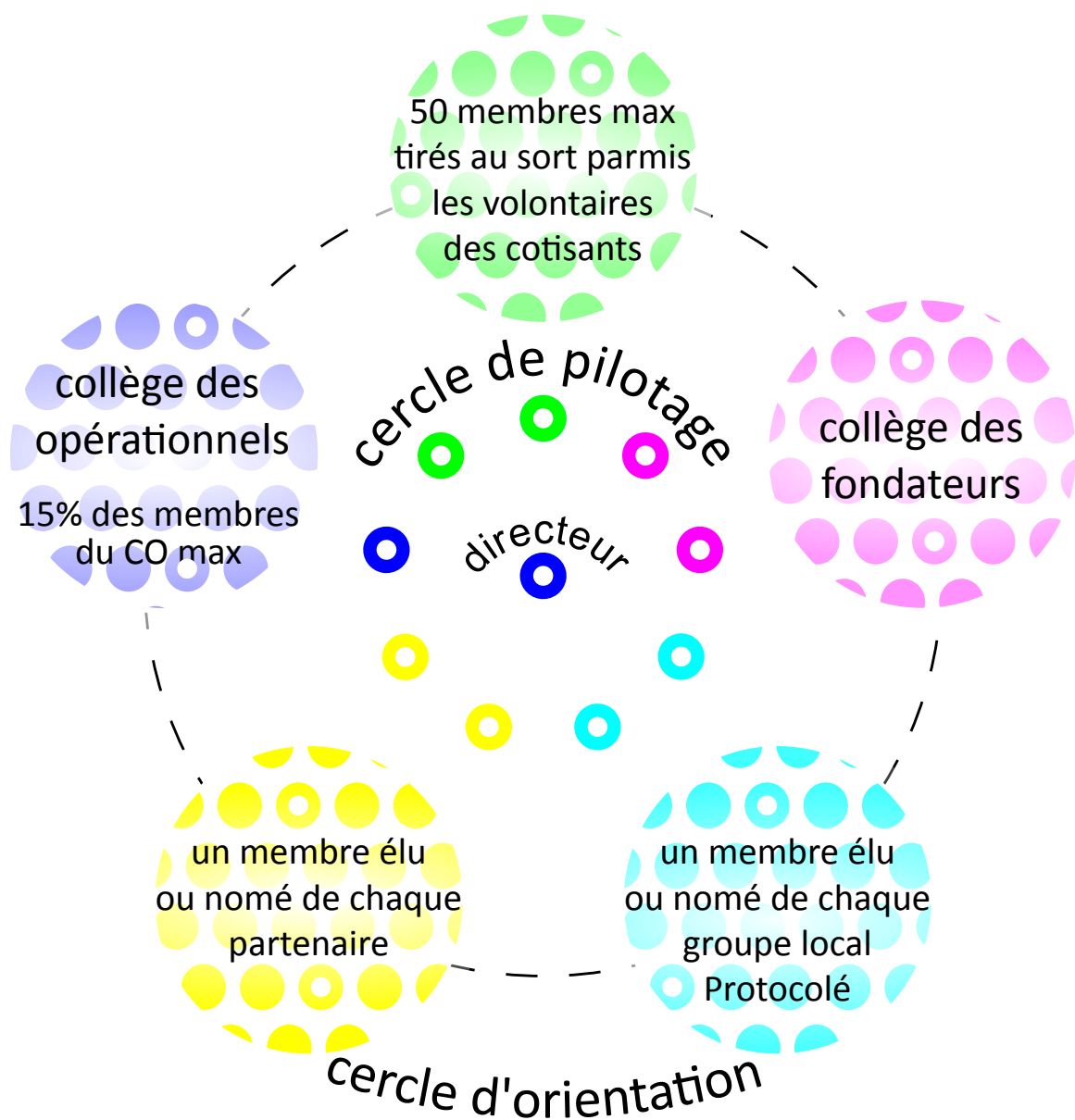


# L'association est administrée par le Cercle de Pilotage

composé de 9 membres maximum :

Les membres de chaque collège au Cercle d'Orientation, hormis celui des opérationnels, élisent en leur sein 2 coordinateurs pour être membres du Cercle de Pilotage pour un mandat de 2 ans.

A cela s'ajoute 1 membre qui ne dispose pas du droit de vote, à savoir le directeur (appelé 1er lien de l'équipe opérationnelle) présent au Cercle de Pilotage à titre consultatif.



La présidence de l'association est assurée collégalement par l'ensemble des membres du Cercle de Pilotage.

Le directeur de l'association remplit de fait la fonction de coordinateur du collège des opérationnels.

Les coordinateurs sont responsables d'animer la gouvernance de leur collège, et notamment l'organisation de l'élection des nouveaux membres au Cercle d'Orientation, le suivi de leur intégration, et le suivi des consultations.

